

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
**COMMUNE DE NIEDERNAI**  
~~~~~

**PROCES-VERVAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 22 MARS 2026 A 9H00

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Hervé ENGEL, Patricia DIETSCH, Marc STAHL, Mélissa DA SILVA, Philippe BAUMERT, Maurice FRITZ, Deborah SEYLLER, Roland REIBEL, Stella BROCARD, Marc LUTZ, Tatiana SCHMITT, Grégoire FUCHS, Hélène ESCHBACH

Etait absente excusée : Florie-Anne EBERHARDT

Désignation de la secrétaire de séance : Deborah SEYLLER

Valérie RUSCHER, maire sortante, salue les membres du conseil municipal. Puis elle appelle Maurice FRITZ, doyen d'âge des conseillers municipaux, pour présider la séance d'ouverture.

ORDRE DU JOUR

D 01. 2026 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D 02. 2026 - ELECTION DES ADJOINTS

D 03.2026 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

D 01. 2026 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maurice FRITZ propose Deborah SEYLLER comme secrétaire de séance, laquelle est acceptée à l'unanimité.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Sont présents : Valérie RUSCHER, Hervé ENGEL, Patricia DIETSCH, Marc STAHL, Mélissa DA SILVA, Philippe BAUMERT, Maurice FRITZ, Deborah SEYLLER, Roland REIBEL, Stella BROCARD, Marc LUTZ, Tatiana SCHMITT, Grégoire FUCHS, Hélène ESCHBACH

Est absente excusée : Florie-Anne EBERHARDT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le président propose Mélissa DA SILVA et Philippe BAUMERT comme assesseurs, lesquels sont acceptés à l'unanimité.

Il annonce les noms des candidats déclarés au poste de maire :

- Valérie RUSCHER
- Grégoire FUCHS

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour du scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Suffrages exprimés : 14

- Valérie RUSCHER : 12 voix
- Grégoire FUCHS : 2 voix

Valérie RUSCHER ayant obtenu la majorité absolue avec 12 voix est proclamée maire et immédiatement installée.

Maurice FRITZ félicite Madame le Maire pour sa brillante réélection et lui souhaite pleine réussite dans l'exercice de son nouveau mandat.

Puis, il donne la parole à Madame le Maire pour la suite de l'ordre du jour.

D 02. 2026 - ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Valérie RUSCHER, élue Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints équivalent à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Madame le Maire propose que la commune dispose de 3 adjoints. Le conseil municipal, après un vote à main levée, décide de voter pour la nomination de 3 adjoints :

- **POUR : 12**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2**

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe pour respecter la parité.

Après un appel à candidatures, chaque membre du conseil municipal se rend dans l'isoloir pour voter. Après le dépouillement, Madame le Maire annonce les résultats :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Nombre de suffrages nuls : 2

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Hervé ENGEL. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- 1^{er} adjoint : Hervé ENGEL
- 2^{ème} adjointe : Patricia DIETSCH
- 3^{ème} adjoint : Marc STAHL

D 03.2026 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire, Valérie RUSCHER, donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 et remet une copie aux conseillers municipaux.

Clôture de la réunion à 9h40.

La secrétaire de séance :
Deborah SEYLLER



Pour copie conforme
Niedernai, le 22 Mars 2026
Le Maire :
Valérie RUSCHER



